L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 16 MARS 1887

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—La maison 112 Douane, convenable pour magasin, restaurant, club ou pension. S'adresser à Jos. Ziegler, 8 et 10 Royale. 15 mars—2eom

DEMANDES.

DEMANDE d'emploi.—Un jeune homme Français, parlant plusieurs langues, désirerait se rendre utile soit dans une famille, un hôtel ou un restaurant, ou à n'importe quels autres travaux. Pas d'objection pour la campagne. S'adresser par lettre à SIMON, 95 rue St-Louis. 16 mars—6f

ON demande chez M. LEON GODCHAUX, fabricant de vêtements 81 et 85 rue du Canal, 100 bons tailleurs pour confectionner des pantalons. 13 mars—10t

A VENDRE

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Ehrhard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Fanny Rasche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,478—Division A—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Fanny Rasche, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mars—16.20.25

Succession de David Teelers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,479—Division D—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Teelers, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mars—16 20 25

Edmond Marchesseau vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,812—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles A. Carrière syndic provisoire de cette affaire ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 mars—12.16.20

Succession de Henry F. Requier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans—No. 20 459—Division E. Attendu que Mme Ellen Notton, veuve de Henry F. Requier a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry F. Requier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15mars—15.19.24

Succession de Antoine Sarrat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,870—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Antoine Sarrat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

D. Sivera vs Mme J. LaB. Fischer et John J. Fischer.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No. 9,019—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orleans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 91 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, VENDREDI, le 25 mars 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
15 mars—15,22,25

Succession de John Miller ou Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 19,468. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15mars—15 19 24

Succession de Domingo de Goicouria.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,810—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

Succession du Dr. J. H. Mailhe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,853—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 24

Succession de Emile Roques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,944—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mars—15 19 21

Succession de Robert J. Ker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,015—Division A—Attendu que William R. Ker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert J. Ker, decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12mars—12.16.20.

Succession de Martha Ann Wycoff, femme décédée de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,608—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles E. Nash, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8mars—8 12 17

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 20,429—Minnie H. Wolfson vs. ses créanciers. Ordre de Cour. La cession des biens du pétitionnaire est par la présente acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 24 mars courant, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11mars—3f en 10 trs.

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No 9 199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, LUNDI, 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 349 borné par les rues Howard, Lafayette, Liberty et Poydras, et désigné par le No 1, sur un plan dressé par W. L. Atkinson, le 15 mars 1841 et désigné comme plan No 58, dans le livre de plans de feu J. B. Marks, notaire, le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 107 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur conformément à un acte passé pardevant A. J. Ker, notaire, le 7 juillet 1860.
Conditions, comptant.
J. O. LANDRY, Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
fév—19—mars 5,20

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Geier Bros vs leurs créanciers—No 20,382—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la raison sociale de Geier Brothers composée de Joseph Geier et Jacob Geier, Jr. de cette ville soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 9ème jour d'avril 1887, à — heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Dowling Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs creanciers—No 20,329, division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résident de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orleans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. Richters vs ses Créanciers—No 20,395—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, Peter Richters, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, le MARDI, 22ème jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orleans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 10 j

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268. Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit acceptée pour ses créanciers; que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Omer Villeré, notaire public en cette ville, le jeudi, 24 mars, 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer, sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.
Nouvelle-Orléans, Lne., 21 fevrier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs. ses créanciers—No 20,323 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'Avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr Jr., Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans 28 fevrier 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
2 mars—3f en 30 j rs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Rudolph Schmutz vs. ses créanciers—No 20,396 Division A. Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que les dits créanciers soient convoqués pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que D. B. N. Chaffe Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
11 mars—3f en 30 j

PAR LE CONSTABLE.

VENTE DE CONSTABLE.

Mme John Hois, (transférée) vs W. J. McCall.

QUATRIEME COUR DE CITE—No. 913—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, SAMEDI 16 avril 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite ou autant de celle-ci qui pourra satisfaire ledit writ, à savoir:
Trois certains lots de terre dans l'ilet No 129 borné par les rues Dryades, Washington, Quatrième et Bacchus ou Baronne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant; les dits lots sont désignés comme lots Nos 6, 7 et 8 sur un plan dressé par Mondelli & Reynolds en février 1847, et déposé dans le bureau de L. R. Kenny, anciennement notaire, et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles et se touchant.
Acquis par le défendeur par jugement dans l'affaire No 14,007 Cour Civile de District et intitulé Wm John McCall vs M. J. Savage, et mise en possession d'après un écrit entre les mains du shérif civil paroisse d'Orléans, daté 15 janvier 1887.
Conditions—Comptant.
J. O. LANDRY, Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—16 31—16 avril

Antoine Hourguette vs August Larrieu.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans, No. 12,209—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux encoignure Derbigny et Ursulines, JEUDI 24 mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Le contenu de la grocerie, aussi un lot de bois et charbon d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orleans.
15 mars—15 20 24

Mme E. N. Cerda vs Chas. de Lebreton et Theophile Imbert in solido.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, No 12,171—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau, Courts Buildings, à l'encoignure des rues Lafayette et Camp, le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, vins, liqueurs, une glacière à bière, tables, chaises, une table à billard (pigeon table), avec les installations, et differents autres articles, d'après l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
15mars—15 20 26

J. B. Vauhorn vs. George E. Lacaze, faisant les affaires sous la raison sociale de George E. Lacaze & Co.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No. 12,158—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'entrepôt de John Holmes & Co. coin des rues Tchoupitoulas et Girod, le JEUDI 24 mars 1887, 10 heures A. M. de la propriété ci dessous décrite, à savoir:
Trente (30) barils riz No 1 d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
15mars—15 20 21

P. Mahoney contre John Silvin.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No 8,721—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 mars 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, savoir—
Tous les droits, titres et intérêts d'une réclamation d'un procès intitulé "John Silvin vs P. Mahoney, No 8907" du docket de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et aussi (8) huit morceaux de bois 3x10 situés dans un terrain rue Bughein, entre les rues Royale et Chartres, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 mars—9 15 19

Pfister & McKey vs Charles Le Breton.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, No 12,268—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
9mars—9 13 19

[illegible] LOT
$150,000
L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée, par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous declarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE D.
—DE—
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000.	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaire sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil.
Un magnifique coffre fort en fer, meubles de bureau, bijouterie, etc.
Frances E. Gasquet vs. Herc Heusah.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,021—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 19 mars 1887, à 10 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 54 rue St. Charles, un grand coffre-fort en fer à quatre portes (de Halliday), un lot de meubles de bureau, vitrines, comptoirs, étagères, ainsi qu'un lot de bijouterie, couteaux, fourchettes, cuillières, lunettes et autres objets conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7mars—7,11,16,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Lot assorti de quincaillerie, stoves, vaisselle, ferblanterie, etc.
Mme F. Levy, veuve de S. Levy vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,432.—En vertu d'un ordre de vente daté le 11 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, ci-après désignés, le MERCREDI, 16 mars 1887, à 10 heures et demie a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local, No 256 rue Sud Remparts.
Tout le contenu du dit local, comprenant un fort stock de quincaillerie, stoves, vaisselle, ferblanterie, coutellerie, et un assortiment d'articles pour maison, etc., le tout d'après un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—13.14.15.16

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries. Groceries, Groceries.
Un fort lot assorti de groceries, vins, liqueurs etc. Aussi un lot de comptes ouverts, coin des rues Dryades et Félicité.
Mme Barbara Glaser, veuve de A. Nikoll, vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 20,367.—En vertu d'un ordre de vente, daté 11 mars 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés le VENDREDI 18 mars 1887 à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:
Au local coin des rues Dryades et Félicité:
1. Un fort lot assorti de groceries de choix et de famille, vins, liqueurs, comptoirs, installations, étagères, effets mobiliers, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.
2. Aussi un lot de comptes ouverts.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12 13 14 15 16 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
D. Negrotto, Jr., vs. Christ. Nungesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,137—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre dans le Quatrieme District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Denis, Washington, Sixième et St. Patrick, designé comme ilet No 283, la dite portion de terre étant la plus grande partie du lot original numéro trente et un dans l'ilet le plus près de la rue Washington: la dite portion de terre ou lot numéro trente et un mesure vingt-sept pieds, six pouces de face à la rue St. Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds acquis par le défendeur de Oloff Lake, par acte passé pardevant Joseph H. Spearing, notaire, le 12 janvier 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9mars—9,16,23,30—3,4,5,6,7,8,9avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.
James R. Mitchell vs. Mme M. J. Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 29 mars 1887, à midi de la propriété ci après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Conti, Remparts et St Louis, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. F. Hyde et de l'autre coté par la propriété de Pauline.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse Mme Marie Jean Pascal veuve de J. B. G. Lecomte conjointement avec Louis Lecomte Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par achat de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville le 18 janvier 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 125).
Et d'après un autre acte passé pardevant A. Doriocourt notaire en cette ville le 10 juin 1870, dûment enregistré au Bureau des Aliénations pour cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, le dit Louis Lecomte Jr a vendu sa moitié indivise dans la dite propriété à la dite Mme Marie Jean Pascal veuve de J. B. G. Lecomte, défenderesse.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 fév—26 mars 5 12 16 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 811. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 mars 1887, à midi, les propriétés décrites ci dessous, à savoir.
1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18 et mesurant comme suit:
Les lots numéros 14, 15 et 16, mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal sur cent-huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal sur 108 pieds de profondeur et le lot No 18 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilie, daté le 15 décembre 1819, et déposé au bureau de R. J. Ker, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.
2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros cinq et six dans l'ilet numéro trente-neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoléon, ayant chacun, en mesure anglaise, vingt six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ex-notaire en cette ville, le vingt-six avril 1867. Le dit ilet étant connu ou désigné comme ilet No 784 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fév—16 23—2 9,16,22mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
A. Lehman & Co, vs Bernard S. Forcheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,969—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Cinq trente deuxièmes, (5-32) de trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak ou Constance, Philippe et Première, désignés comme lots A et B, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5, dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, en date du dix huitième jour de mars, 1836, et déposé dans les archives de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11. Lesdits lots A et B se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot H, mesure 36 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2,9,16,23,30—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Machines, Bouilloires, Pompes, etc, Aussi Des droits de patente de valeur.
Wilson Garrity & Cie vs Southern Glycerine & Stearine Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,785—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 23 mars 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Au local coin des rues Peters et Céleste, tout et séparément les machines, appareil, bouilloires, pompes et stock des défendeurs—contenus dans le local au coin sud ouest des rues Peters et Céleste dans le premier district de cette ville—d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
2° Aussi, le droit, titre et intérêt des défendeurs dans toutes les patentes ou patente, droits qui leur ont été transférés par R. Giebermann, d'après un acte pardevant John Bendernagel, notaire, à la date de—1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 mars—12 15 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.
Succession de Mme Barbara Crespin—No. 18,587—Division D.
Mme Mary Laskey, tutrice, vs. Succession de Antoine Crespin, (un absent)—No. 19,457—Division E.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté 3 mars 1887, dans l'affaire No 18 587 ci-dessus mentionné, et en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1887 et signé le 14 février 1887, dans l'affaire No 19,457 ci-dessus mentionnée, tous deux à moi adressés par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certaines portions de terre ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situées dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Bernard, Robertson, Laharpe et Claiborne, désignées par les lettres A et B sur un plan du dit ilet fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 9 mars 1887 et déposé au bureau du shérif civil, mesurant, au pied américain, conformément au dit plan comme suit, à savoir:
La portion de terre "A" forme l'encoignure St-Bernard et une allée qui se trouve entre la dite portion de terre et le marché St-Bernard et mesure soixante quatre pieds de face à la dite allée par quatre-vingt treize pieds de profondeur et de face à la rue St Bernard, soixante-douze pieds trois pouces et cinq lignes sur l'autre côté qui le divise de la portion de terre désignée par la lettre "B" sur le dit plan et vingt-six pieds trois pouces et sept lignes dans le fond.
La portion de terre "B" touche à la portion "A" et mesure cinquante-trois pieds onze pouces et six lignes de face à la dite allée, sur une profondeur sur le côté touchant à la dite portion de terre "A" de soixante-douze pieds trois pouces et cinq lignes, et sur l'autre côté, vers la rue Laharpe, de quarante-quatre pieds neuf pouces, et mesure dans le fond (qui est la continuation de la ligne du fond de la portion de terre "A") soixante pieds huit pouces et deux lignes.
Lesquelles portions de terre sont composées de trois lots de terre désignés par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et garanti par privilège et lien du vendeur et toutes les clauses usuelles.
Actes de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15mars—15 22 29 av5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries, Groceries, Groceries
Un grand assortiment de Groceries, Vins, Liqueurs, etc.
Emile Permentel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans, No 20,130—En vertu d'un ordre de vente, en date du 14 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le VENDREDI, 25 mars 1887 à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand lot assorti de groceries fins, vins liqueurs, effets mobiliers, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau. Maintenant à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Et syndic dans l'affaire ci-dessus.
15 mars—15,19 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.
William McNamara vs Mme Morgan Guerin, exécutrice d'Edmond Meehan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'ilet numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorzième jour de mai 1831, déposé dans l'étude de Josiah Pollock notaire en cette ville, le 30 mai 1831 et borné par les rues Champs Elysées, Victor, anciennement Girod, Robertson, anciennement Saint-Jean-Baptiste et Marigny. Le dit lot mesure au pied anglais quarante pieds de face aux Champs Elysées, entre Victor et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro dix huit.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.
Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Evans, épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, en cette ville, en date du 26eme jour d'octobre A. D. 1871.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 9

VENTES A L'ENCAN.

Aux Bouchers

Ventes de Moutons et Boeufs.
N. O. AUCTION MARKET CO
[illegible] Front near Canal St

LUNDI 14 mars, à 4 heures de l'après midi, grande vente de moutons et boeufs en autant de quantité que pourront le désirer les acheteurs.
Les ventes se continueront sans interruption chaque jour à la même heure.
La compagnie est dès à présent à même de satisfaire tous les acheteurs et de remplir tous les ordres qui pourraient lui être donnés quelque importants qu'ils soient.
Emplacement central, prix les plus modérés.
15 mars—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison et effets mobiliers, objets de tabacs, tapis, nattes, etc.
Succession de Rachel R. Goldsmith.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,170.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI, 17 mars 1887, à 10 1/2 h. du matin, au local No 164 rue Carondelet entre Calliope et Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 3 mars 1887 pour le compte de la succession de Rachel R. Goldsmith, décédée à l'encan, il sera vendu tous les meubles de maison et effets mobiliers que contient la dite résidence conformément à l'inventaire déposé au bureau du greffier de la cour ci dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
6mars—à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée, formant le coin nord ouest des rues Baronne et Girod.
Dr. E. B. Marmillion vs. Dr. Louis Charles Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,570—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Dryades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 22 décembre 1853; lequel terrain mesure, en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pieds deux pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, laquelle profondeur inclut la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot, laquelle allée fait face à la rue Girod et mesure trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1ermars—1 8 15 22 29—2 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
W. S. Benedict vs. Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la paroisse Jefferson), désigné par le numéro onze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 5 8 15 22 29 av2

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm C. Hardwick vs. ses créanciers—No 20,248 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Harwick soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Une résidence avec façade en briques à un étage, couverte en ardoises, dans le Deuxième District, No. 86 rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourbon.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Dauphine, Toulouse et Bourbon, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 91 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent cette maison résidence de vanture en briques couverte en ardoises ayant quatre chambres, un cabinet et galerie dans le fond. Dans la cour une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres au rez de chaussée, et chambres à l'étage supérieur, chambres à laver, cave, lieux d'aisance, installation de gaz dans toute la bâtisse de la façade.
CONDITIONS—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, au frais de l'acquéreur.
5 mars—5,12,19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur améliorées et non améliorées dans les Troisième et Septième Districts.

Trois cottages doubles couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Deux cottages neufs, élégants et simples, couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et St Claude, en face du square Macarty.

Le cottage double couvert en ardoises, No 73 rue Bartholomew, entre Bourgogne et Remparts.

Huit bons terrains rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Le cottage simple à un étage, rue Zimpel, entre les rues Léonidas et Jefferson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 13 615.
Succession de Charles Martens.
Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu le 31 janvier 1887 et signé le 4 février 1887, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci après appartenant à la dite succession à savoir:
1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et Urquhart, formant le coin des rues Pauline et Marais, et mesurant 31 pieds 2 pouces et 1 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur et une façade rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, lavoir, écurie, citerne en commun et lieux d'aisance.
Aussi, au fond du terrain, une dépendance faisant face à la rue Marais.
2° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet que le terrain ci-dessus, désigné par le No 2 mesurant 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté 2 chambres et une cuisine.
3° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que les terrains ci-dessus désigné par le No 3 mesurant 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine citerne en commun et deux lieux d'aisance, aussi une écurie à la fin du terre.
4° Huit terrains dans le même district et ilet que les terrains ci dessus désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Le lot No 11 forme le coin des rues Pauline et Urquhart et mesure 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade sur la rue Urquhart de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Etant les mêmes onze terrains acquis par le dit Charles Martens par un achat de J. C. Davidson d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire en cette ville le 7 juillet 1870, et par un jugement du 31 janvier 1873 rendu par l'ex Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Caroline Martens, No [illegible] Dossier de la Cour, les [illegible] Johanna et Caroline Martens dans la succession de leur mère Caroline Martens a été adjugée au dit Charles Martens.
5° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville désigné comme lot No 7, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Independance et St Claude, sur un plan dressé par J. J. Morel le 31me jour de mars 1876 déposé au bureau de J. Gayol, notaire en cette ville, comme plan M.
Le dit lot, d'après le dit plan mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises ayant 3 chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance.
6° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 8 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et St Claude, sur le plan mentionné ci-dessus, formant le coin des rues Pauline et Marais, le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Pauline, sur une profondeur et une façade sur la rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoise renfermant de chaque côté deux chambres et une cuisine, avec cuve, lieux d'aisance, dépendances dans la cour couverte en ardoises.
Ce morceau de terre est le même qui a été acquis par le dit défunt de Henry Wehrmann, par acte passé pardevant A. J. Lewis notaire de cette ville, le 3 mars 1880, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 113, page 05.
6° Un certain lot avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'ilet borné par les rues Zimpel, Leonidas, Third et Jefferson désigné par le numéro onze, sur un plan dressé par W. H. Williams arpenteur, en date du 23 décembre 1873, déposé en l'étude de C. C. Porter, ancien notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage à un étage, renfermant trois chambres et une cuisine, une chambre dans les mansardes, avec galerie en la façade cuve, lieux d'aisance, pêcherie et égoûts.
Conditions—La moitié ou plus, au choix de l'acquéreur, au comptant; le reste à un an de crédit, représenté par les billets des acquéreurs à leur propre ordre portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à leur paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres garanties ordinaires.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et devront faire sur les lieux un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.
Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 mars—5,12,19,26—avril 2,9.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le contenu d'un Restaurant, [illegible] No 18 Passage de la Bourse.
Dans l'affaire de P. Richers vs ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 20 395.
Vente provisoire de Syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—MERCREDI, 16 mars 1887, à 11 heures du matin, au local No 18 Passage de la Bourse, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 10 mars 1887, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Le contenu du Restaurant situé au No 18 Passage de la Bourse, consistant en tables, chaises, vaisselles et verreries, miroirs, plaqués, linge de tables, stoves, installations de cuisine, meubles de maison et autres effets, etc. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
12 mars—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.
Chapeaux, Casquettes, Ombrelles, Cannes, Fixtures, Bail non-expiré, etc., le contenu du magasin connu sous le nom de "ORPHAN HAT STORE."
Dans l'affaire de Emile Larousini vs. Ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 20,284.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 19 mars 1887, à 11 heures du matin, sur les lieux sous l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 mars 1887, je vendrai la propriété ci après décrite, à savoir:
Le contenu du dit magasin comprenant chapeaux, casquettes, ombrelles, cannes, vitrines, comptoirs, miroirs, chandeliers et des comptes courants. Aussi le terme non échu d'un bail, savoir: pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre étant payés. Les mois d'avril, mai et juin dûs au taux de $90 par mois conformément à un bail en litige No 20,270, Division A, C, D, C, intitulée compagnie de l'hôtel St-Charles contre E. Larousini. Le tout d'après un bilan enregistré.
Conditions—Comptant. 8 mars—8,14,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.
Deux lots de terre, Coin des rues Jersey et Souiat.
Succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés.
Conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI 16 avril 1887, à midi, au local coin des rues Jersey et Souiat, Sixième District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1887, Dossier de la Cour, No. 20,024, pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werling sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:
Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, aussi deux chevaux, deux charrettes, barouches, harnais, bouilloire, etc., conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Et le Samedi, 13 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier dans le Premier District de cette ville, et conformément au même ordre ci dessus mentionné, il sera vendu:
La résidence en bois à deux étages, avec écuries, dépendances, citerne, etc. La maison ayant 4 chambres situées au coin des rues Jersey et Souiat, dans le Sixième District de cette ville, en deux lots de terre désignés par les Nos. 7 et 8 qui sont contigus et mesurent, No 7, 31 pieds et le No 8, 30 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 110 pieds chacun, et formant le coin des rues Jersey et Souiat (dans l'ilet No 13), borné par les rues Laurel et Dufossat.
Conditions—Pour propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux, et en plus les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mars—13,20,27—3,10,13,14,15 avr. à date.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété
RUE DAUPHINE,
Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Luhring.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans en date du 28 février 1887, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, à savoir—
Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Montegut, Clouet et Royale mesurant en mesure française 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 150 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis couverte en ardoises connue par le numéro municipal 650 rue Dauphine, ayant 4 chambres, bâtisses dans la cour attenantes à la maison ayant 4 chambres, cave etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit de 1 et 2 ans avec billets d'acquéreur datés du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ou une portion et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assurera la propriété et transférera la police au porteur des dits billets. Il assumera le paiement de toutes les taxes dues durant l'année courante, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt à l'acquéreur de 10 pour cent au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5mars—5,12,19,26 av2,9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M. et Mme J. B. Laine.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale, SAMEDI 9 avril 1887 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mars 1887, pour le compte de la susdite succession la propriété ci après décrite à savoir—
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville Marigny, Moreau et Casacalvo, mesurant 40 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur irrégulière, l'extrême profondeur sur une partie seulement étant de 120 pieds, faisant une partie du lot désigné comme numéro 103 sur le plan original du faubourg Marigny.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5,12,19 26—avril 2 9.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de John Page.
No. 20 084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriétés de choix dans le premier, quatrième et sixième districts, pour résidences. Garanti un bon placement.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. O. Fernandez, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine entre les rues Natchez et Gravier il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 7 mars 1887, et un ordre supplémentaire en date du même jour de mars 1887, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir—

Dans le Premier District.

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Annunciation, Erato et Thalia, mesurant chacun 19 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, étant une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désigné par les Nos 34 et 36 rue Constance. No 34 est loué à raison de $240 par an jusqu'au mois d'octobre, No 36 est loué à raison de $240 par an. Elle est construite retirée de la banquette, avec parterre ornemental et galerie de devant et côté, en haut et en bas, ayant 10 chambres sur chaque côté dans la bâtisse principale et les dépendances.

Quatrième District.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Chestnut, Washington et Sixième, désigné par le No 5 dans l'ilet 185, mesurant 30 pieds plus ou moins, de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.
Ensemble avec les améliorations, une jolie cottage en bois à un étage, avec mansarde, à deux corps de logis, désigné par les Nos 246 et 248 rue Calliope, No 246 loué à raison de $180 par an, No 248 loué à raison de $144 par an, construit retiré de la banquette, ayant de chaque côté une allée pour voiture et contenant 5 chambres; une écurie et une grande cour sur chaque côté.

Dans le Sixième District.

3° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Camp, Magasins et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 18 et 19, le lot No 18 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 161 pieds 4 pouces entre lignes parallèles, le lot No 19 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand shop de charpentier en bois, couvert en ardoises, et touchant à la propriété quatrièmement décrite faisant face à la rue Tolédano.
4° Deux certains lots de terre situés dans le 6ème district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Camp, Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 23 et 24 mesurant chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Tolédano sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à deux étages, à deux corps de logis, avec une bâtisse à trois étages dans le fond désignée par le No 176 et 178 rue Tolédano. No 176 est loué à raison de $240 par an; No 178 est occupé par M. John Page.
Les deux corps de logis renferment chacun deux salles à manger et neuf belles chambres à coucher, avec citerne, gaz, galeries devant et derrière, et le reste du terrain du côté de la rue du Camp pour améliorations ultérieures, promenade et jardin.
Une moitié d'intérêt indivise dans la propriété quatrièmement ci dessus décrite appartient à la succession susdite. Les propriétaires de l'autre moitié prennent part à cette vente.
Tous les autres détails seront mentionnés au jour et au lieu de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acquéreurs, comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection des dits billets. Les édifices devront être assurés et les polices transférées aux porteurs des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix d'adjudication. Il devra aussi être fait un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 mars—9 12 19 26—avril 2 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs. Ses Créanciers—No. 19,422—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de James Lewis, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour du mois de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés immobilières et autres biens remis par le dit insolvable.
Nouvelle-Orléans, 3 mars 1887.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4 mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.
UN JOLI COTTAGE.
Coin Constance et de l'Avenue Peters,
En face de l'Asile Poydras.
Succession de Mme Louisa Boesen, femme décédée de Wm Cannon.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 3 mars 1887. Dossier No 16,634 dans l'affaire de la succession de Mme Louisa Boesen, femme par un premier mariage de Wm Vanderbrook, décédé, et par un second mariage de William Cannon, il sera vendu à l'encan:
Le joli cottage en bois, formant le coin sud est de l'Avenue Peters et de la rue Constance, ilet No 187 ou "B" borné par les rues Laurel et Octavia, 6me District de cette ville, ayant 6 chambres, un hangar, lieux d'aisance, etc. et 2 citernes en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.
La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.
Conditions—Une moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 p/o d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 p/o payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Renshaw, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6, 13, 20, 27, avril 3, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE MME MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée
Dans les
Premier et Quatrième districts.
La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN,
Coin des rues Jackson et Camp.
Aussi rue Julie et contigue au moulin à riz de ERNST,
Et rue Notre Dame, derrière les propriétés ci dessus.
Terres dans la paroisse Livingston.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 18,707.
Vente pour une division d'intérêts.
A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886, dossier No 18,707 dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Connolly, femme de John Mitchell, tous deux décédés, pour un partage d'intérêts entre les héritiers tous d'âge et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan.

Quatrième district.—Coin des rues Jackson et Camp.

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chestnut, formant le coin des rues Camp et Jackson et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur 125 pieds de profondeur et face à la rue du Camp, mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations comprennent une **résidence en briques à deux étages solidement bâtie avec toit en ardoises**, connue comme le No 202 rue Jackson, ayant un large corridor au centre, avec deux étages, quelque douze chambres ou plus, citerne, etc., avec gaz et installation partout.
2° **Premier District, rue Julie.** Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magazine et Tchoupitoulas, adjacent au Moulin à riz de Ernst & Cie et mesurant 66 pieds 6 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, mesure françaises.
Les améliorations comprennent une **bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises** ayant quelque dix huit chambres ou plus, aussi deux maisons basses servant comme grocerie et residences. Connues comme les Nos. 101, 103 et 105 rue Julie.

Sur la rue Notre-Dame.

3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et qui joint la dernière propriété décrite ci-dessus dans le fond et désigné comme le No 13 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de 85 pieds 5 pouces et adjacent au moulin à riz Forcier.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages et demi avec toit en ardoise connue comme le No 94 rue Notre Dame et ayant un corridor en haut et en bas et quelque dix chambres en tout, citernes, lieux d'aisance etc.

Terres paroisse Livingston.

4° Les terres suivantes dans la paroisse Livingston, dans cet Etat, Tract de Greensburg, et près de Springfield Lac, à savoir:
Le quart S. O. et le quart N. O. du quart S. O. de la section 42 et le quart S. O. du quart S. O. de la section 29, et le quart N. E. du quart S. E. de la section 31, contenant 316 5/100 acres [illegible] le quart S. O. du quart S. O. de la section 29 contenant 39 75/100 acres—total 355 75/100 acres d'après les certificats Nos 3930 et 48 679—tous dans T. 7, S. de R. 6 est.
Toutes les mesures ci dessus sont plus ou moins, et sont d'après des plans dressés par MM. Williams & Patton architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.
CONDITIONS ET TERMES—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets à crédit seront divisés en coupons, si cela est nécessaire pour un règlement entre les héritiers, et au de plus comptant de 10 pour cent qui seront faits sur les lieux de la vente.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq notaire aux frais des divers acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de leurs adjudications.
20fev—20,27 fev—6 13,20,26 mars

Propriété de Valeur vacante,
COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.
H. M. Hyams et als. vs. B. M. Hayes, tuteur, et als.
Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans.
A UN LONG CREDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887 à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division "C" rendu le 14 février 1887 et signé le 16 février 1887 dossier No 19,252 dans l'affaire de Henry M. Hyams et als vs Bernard M. Hayes et als à un long crédit il sera vendu à l'encan—

DEUXIEME DISTRICT,
Coin des rues Canal et Claiborne.

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny, et formant le coin des rues Canal et Claiborne désignés par les Nos 1, 2, 3, 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 104 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne, et contigu au lot No. 28 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.
Les lots Nos 27 et 28 mesurent chaque 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos 2 et 3 sont contigus aux lots ci dessus dans le fond, et mesurent chaque 26 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles mesure américaine, d'après un plan dressé par MM. Williams & Patton architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente, chaque terrain sera vendu séparément.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses de garanties usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons à la satisfaction des parties intéressées si cela est requis; un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux, et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.
Actes de vente pardevant John G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fev—20,27—mars 6,13 20,26.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété triangulaire de valeur.
Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.
Succession de Alfred Shaw, décédé.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", un daté du 14 février 1887, et l'autre, un ordre amendé daté le 18 février 1887. Dossier de la Cour No 19 365, pour le compte de la succession d'Alfred Shaw, décédé il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur de forme triangulaire situé dans le Quatrième District dans l'ilet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1, mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur à travers l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine, et 7 pieds 2 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle. Etant la même propriété acquise par l'entremise de Wurzburger, Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise**, et servant comme résidences pour plusieurs locataires, avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant F. B. Earhart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—mars 6 13 20 27 avril 2

Edward Pilsbury's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 10,644—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par John W. Black, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26,30—mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

25 magnifiques vaches laitières, toutes avec des veaux.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 17 mars 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, sans aucune réserve, aux Casernes des Etats Unis, entrée par l'encoignure des rues Déléry et Royale, chez "Lange."—

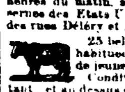

25 belles vaches laitières, de choix, habituées à l'écurie et ayant toutes de jeunes veaux.
Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 12 mars—

PAR HOEY & O'CONNOR.

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No. 17, rue Carondelet—VENDREDI, 15 avril 1887, à 11 heures du matin à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 mars 1887, rendu dans l'affaire de Mme George Porteous, No 16,502 de la dite Cour, il sera vendu—
1. Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant, au pied français 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.
2. Un lot de terre dans le même ilet mesurant au pied américain, 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord, 81 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté et ouvrant dans le fond d'une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.
3. Un lot de terre touchant le lot ci-dessus, mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle, 81 pieds et 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 93 pieds et 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessous, et 42 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.
4° Un lot de terre touchant au lot ci dessus, mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle, 93 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 98 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne, plus 17 pieds et 5 pouces sur une autre ligne, et 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond—le tout plus ou moins.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.
Conditions—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.
Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
15mars—15 25 31, avril7 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence en briques à deux corps de logis.
Nos 379 et 381 rue Bienville, entre Prieur et Johnson.
Mary Ann Reynolds vs. John Reynolds et als.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,375.
Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins en vertu d'un ordre en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 février 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir—
La résidence en briques à deux étages avec deux corps de logis Nos 379 et 381 rue Bienville, dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson. Le lot mesure 47 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds. Le voisinage est bien amélioré et recherché par de bons locataires.
Conditions—Trois septième du prix de l'adjudication comptant et le reste des quatre septièmes du dit prix un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs divisés en coupons au gré des parties intéressées, tous par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et le paiement d'iceux doit être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété [illegible] et les améliorations [illegible] devront être assurées [illegible] d'assurance transférées aux porteurs des dits billets.
Les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des dits billets du principal et intérêt [illegible] de la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente au frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr, notaire.
1 mars—1 12 19 26—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage No 276 rue Gasquet,
Entre Tonti et Rocheblave.
Succession de Mary Daly, femme décédée de Michael Burke.
No 19,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous, à savoir—
Un cottage en bois à un étage, No 276 rue Gasquet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave. Le lot est désigné comme No 9 et mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bien amélioré.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887 et deposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant E. Fonta, Esq., notaire public.
Mars 1er—12 19 26—avril 2

Résidence de choix pour famille.
Coin des rues Dryades et St-André et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.
A. J. Ward fils et als vs leurs créanciers.
No. 19,20[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 16 février 1887 il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après—
1° **La résidence en bois à deux étages** No [illegible] rue Dryades [illegible] St André et Josephine.
Le terrain comprend 2 lots désignés par les lettres X et B qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 55 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades [illegible] et 6 lignes de largeur dans le fond, 121 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue St André, et 141 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Josephine et formant le coin des rues Dryades et St André.
La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière de grands corridors, un [illegible] salle à manger, office, cuisine et chambre à bain en bas et cinq chambres à coucher, cabinet de toilette en haut, grande cour, terre en dessus d'un appartement en briques hangars écurie, etc., et une belle cour pour jardin et pelouse.
On peut prendre possession de la propriété immédiatement.
2° **Quatre terrains de choix pour bâtir**, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Remparts, Julie et Delord**, désignés par les Nos 114, 115, 116 et 117, sont contigus les uns aux autres et mesurent ensemble 125 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades, 80 pieds 1 pouce et 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds et 4 pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguïté de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier de bois ou pour emmagasinage ou un terrain pour bâtisse ou chemin.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant MM. Wouife & Kouen, notaires.
22 fev—22—mars 5 12 19 26

Le Eureka Rice Mill,
Nos 128 et 130 rue des Magasins,
Sera vendu à l'encan en lots pour la convenance des acheteurs.
J. S. Moore & Cie. vs leurs créanciers.
No 19 565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le MERCREDI, 16 mars 1887, à 11 heures du matin, au local, No 128 et 130 rue des Magasins, entre les rues Lafayette et Girod, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 15 janvier 1887 et à un ordre subséquent du 2 mars 1887, il sera vendu à l'encan—
Le contenu du "Eureka Rice Mill" qui consiste en partie de machines, bouilloir, arbres de couche, poulies, [illegible] élévateurs, [illegible] balances, etc, le tout d'après un inventaire enregistré et en lots à convenance des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
4 mars—4, 6 12 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.
Claire Leblond et als vs. Peter Montfort et al.
No 19,958—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR [illegible] Hoey, encanteur—Bureau [illegible] Carondelet—SAMEDI, 19 [illegible] Bourse d'Encan Arcade [illegible] d'un jugement dans [illegible] l'Hon W. T. Houston, ju[illegible] de District, pour la [illegible] février 1887 il sera [illegible] priété ci après décrite [illegible]
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Douane et Bienville, mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 5 lignes, le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connu par les Nos. 32 et 34 rue Bourbon, la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets hypothécaires, signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et divisés en coupons, s'il est nécessaire, portant un intérêt de sept pour cent par an jusqu'au paiement final, avec toutes les clauses usuelles de non aliénation, assurance sur les bâtisses et le transfert de la police au vendeur ou autres détenteurs des dits billets, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets, l'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James Fahey notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11,19,26—mars 5,12,19